

Le mot du Maire

Madame, Monsieur,

Vous avez fait le choix de vous établir dans notre village de Cagnac, au nom de l'équipe municipale, je vous souhaite la bienvenue.

Pour faciliter votre installation à Cagnac, vous trouverez dans ce livret toutes les informations utiles liées à la vie locale.

Vous pouvez également consulter le site de la mairie : www.cagnac.fr

N'hésitez pas à communiquer votre adresse mail à la Mairie afin de recevoir les informations municipales

Les élus, moi-même ainsi que le secrétariat de la mairie sont à votre disposition pour toutes informations complémentaires dont vous auriez besoin.

Vous souhaitant une bonne installation et dans l'attente de vous rencontrer, je vous prie d'agréer Madame, Monsieur mes sincères salutations.

Monsieur le Maire.
Alain DOU.

Ouverture de la Mairie
Lundi et Mercredi **8h30 - 12h00**

Tel : 05.61.27.12.80

@ : mairie.cagnac@gmail.com

www.cagnac.fr

Inscription

Pour inscrire votre enfant à l'école du village, adressez vous à la Mairie, aux horaires d'ouverture, avec les documents suivants :

- Justificatif de domicile
- Carnet de santé
- Livret de famille
- Certificat de radiation

Horaires

Lundi / Mardi / Jeudi / Vendredi

- **9h - 12h** et **13h30 - 15h45**

Mercredi

- **9h - 12h**

Cantine

Les tarifs sont les suivants :

- Maternelle : **3.39** euros
- Primaire : **3.49** euros

Chaque mois, un **état mensuel** est distribué aux enfants avec une date butoir. En l'absence de restitution de cet état dans le délai imparti : commande et **facturation d'office** des repas.

En cas de difficulté de paiement, vous pouvez vous rapprocher de la mairie pour obtenir un délai de paiement (ou une aide financière).

Goûter

Aucune collation n'est autorisée sur le temps scolaire. Le goûter est pris après la classe sur le temps ALAE.

Vous pouvez préparer le goûter de votre enfant conditionné dans une boîte dédiée à cet effet (isotherme de préférence) et marquée au nom de l'enfant.

Pas de collation le matin.

ALAE

L'accueil de loisirs associé à l'école (ALAE) est organisé par la communauté de communes Terres du Lauragais. Ce service fonctionne tous les jours de classe :

- Le matin **7h30 - 8h50**
- Le midi pendant la pause déjeuner
- Le soir jusqu'à **18h30**

ALSH

Le mercredi après-midi :

Tous les enfants inscrits au centre de loisirs (ALSH) sont pris en charge dès leur sortie de classe et transportés vers l'ALSH de MONTGEARD.

L'ALSH fait l'objet d'une **inscription spécifique**, différente de l'ALAE, auprès du secrétariat du service enfance de Terres du Lauragais.

Contacts

Ecole de Cagnac
Tel : 05 34 66 27 71

ALAE de Cagnac
Tel : 05 61 80 36 59

Service Enfance et Jeunesse
Terres du Lauragais
Tel : 05 62 71 96 97
@ : enfance.coloursud@wanadoo.fr
claemultisite@yahoo.fr

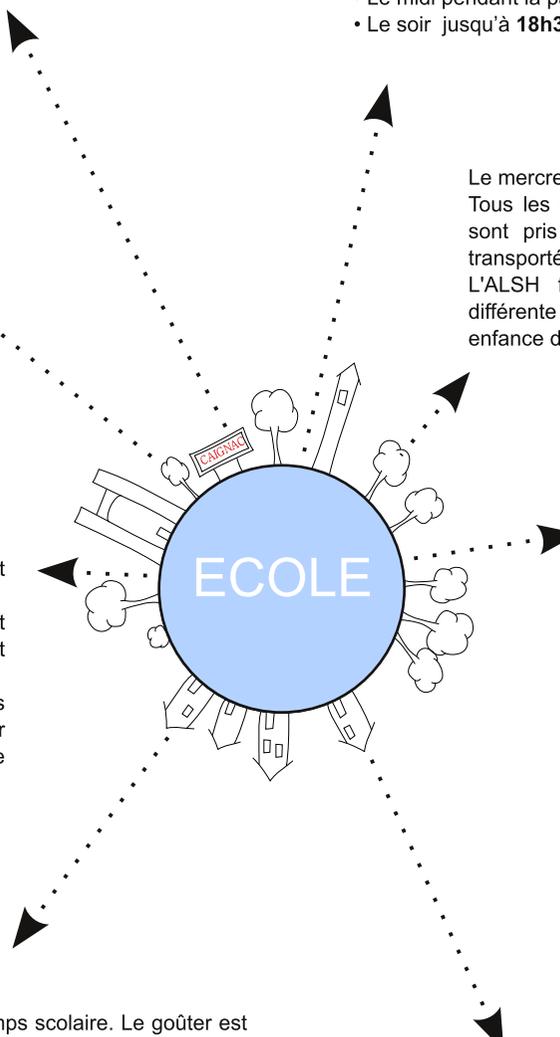
Délégués Parents d'élèves
@ : dpecaignacais@gmail.com

Les Enfants d'EOLE
@ : lesenfantsdeole31@gmail.com

Tarifs ALAE

Les tarifs d'inscription sont calculés en fonction de vos revenus et du nombre d'enfants inscrits à l'ALAE. Le paiement est mensuel, sur une base forfait matin/midi/soir.

Le paiement s'effectue auprès de la trésorerie de Nailloux (possibilité d'utiliser les chèques CESU).



Listes électorales

Pour pouvoir voter dans votre nouvelle municipalité, demandez votre nouvelle carte d'électeur à la mairie avant le 31 décembre de l'année en cours.

Foyer Rural

Mathieu Marquié
Tel : 05 61 20 13 61
Tel : 06 07 34 13 26
www.foyerruralcagnac.fr
@ : foyerrural@foyerruralcagnac.fr

Aux Verres Luisants

Restauration - Plats à Emporter
Café Concert Multi Services
Tel : 06 69 92 39 20
@ : auxverreluisants@free.fr

Contacts Utiles

Gendarmerie de Nailloux : 17
Pompiers : 18 et 112
Samu : 15
Dépannage Enedis : 09 72 67 50 31
Dépannage EAU (jour) : 05 34 66 71 20
Dépannage EAU (astreinte) : 05 61 81 30 76

Transports

Ligne **HOP 3** : Cagnac - Nailloux - Métro Paul Sabatier
(Bus Express par autoroute)

Pour les horaires, consulter le site internet du Conseil Départemental de la Haute-Garonne
www.haute-garonne.fr

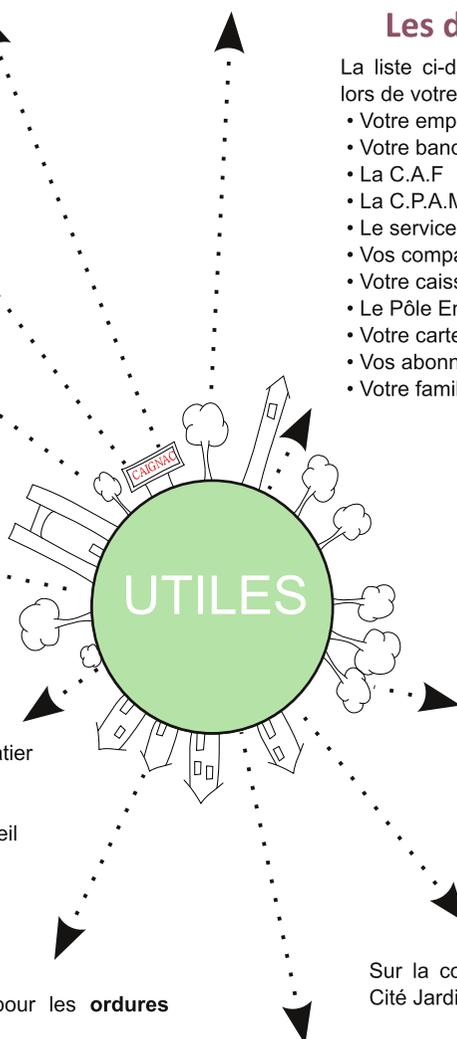
La Déchetterie

Passage du **tri sélectif** le mercredi matin et pour les **ordures ménagères** le jeudi matin.

Recup'verre face au terrain de tennis.

La déchetterie se situe sur la route qui part de Nailloux et mène à Calmont.

Mardi / Mercredi / Vendredi / Samedi
9h00-12h30 et 14h00 -18h00
Tel : 05 62 18 31 22
www.coloursud.fr



Carte grise

Faites inscrire votre nouvelle adresse sur votre carte grise. Cette démarche doit être effectuée dans un délai d'un mois après le déménagement :

- Auprès de la préfecture
- Auprès de la Mairie

Les démarches administratives

La liste ci-dessous vous permettra de n'oublier personne lors de votre changement d'adresse :

- Votre employeur
- Votre banque
- La C.A.F
- La C.P.A.M
- Le service des impôts
- Vos compagnies d'assurance (logement et véhicule)
- Votre caisse de retraite et complémentaire santé
- Le Pôle Emploi
- Votre carte de séjour et vos papiers d'identité
- Vos abonnements (sportifs, culturels, téléphonie, presse)
- Votre famille, vos amis et vos connaissances

Un téléservice permet de déclarer, par internet et en une seule démarche un déménagement à plusieurs organismes publics, semi-publics et privés.

Web : <https://mdel.mon.service-public.fr>

Vous pouvez également faire suivre votre courrier au niveau national sur une période de 6 mois ou un an avec La Poste.

Identité

Les demandes de carte d'identité et de passeport se font à la Mairie de Villefranche sur RDV.

Tel : 05 61 81 60 12

Logement social

Sur la commune de Cagnac, le bailleur social est La Cité Jardin.

Tel : 05 61 71 79 19

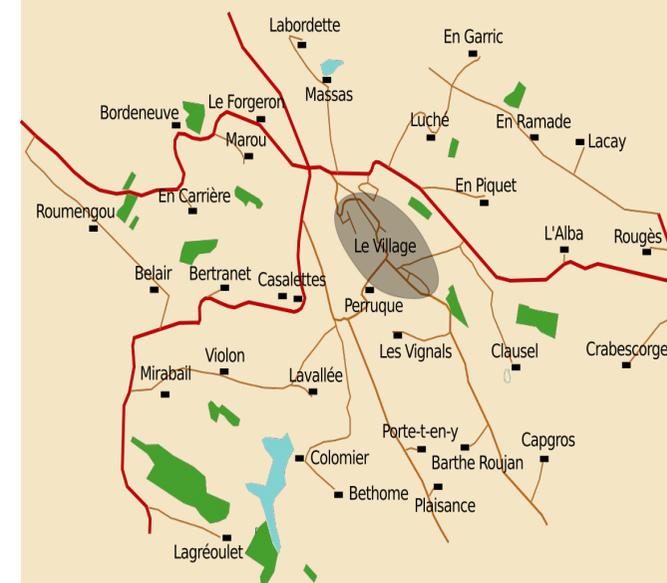
Maison des solidarités de Nailloux

Permanences des **Services sociaux** : Lundi / Mardi / Mercredi
8h30-12h00 sur rendez-vous

Permanence **puéricultrice** (PMI) : les 3 premiers mardis matin du mois
9h00-12h00 sans rendez-vous

Tel : 05 61 81 30 72

BIENVENUE A CAIGNAC



Livret d'accueil